



Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

EDUCATION	05	SOCIAL	02	ECONOMIE	01
INFRASTRUCTURE	02	ADMINISTRATION	10	ENERGIE	02

CONTACTS AGENCE
B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26
Mail:infos@armp.cm, Web:www.armp.cm

CONTACTS PRIDESOFT
Tel : 222 20 49 17
Web : pridesoft.armp.cm
Mail : pridesoft@armp.cm

N° 1685

16 Novembre 2018

16 November 2018

5:46 PM/17H:46

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
 N° Carte Contribuable(*) :
 N ° Registre de Commerce(*) :
 Statut Juridique(*) : ETS SARL SA
 Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE
 Capital (chiffres en FCFA):.....

Localisation

Pays : Ville :
 Adresse(**) : B.P. :
 Tél.(*) : Fax :
 E-mail(*) :
 Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG
 Exercice(*) :
 Référence(*) :
 Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
 Objet(*) :
 Montant(en chiffres)(*) :
 Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)
 Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale
 N° Reçu Versement/Virement(*) :
 Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non
 Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
 (**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference 53/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 12/11/2018 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDUR D'URGENCE N° 53/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 12/11/2018 POUR L'ENTRETIEN DES MATERIELS, EQUIPEMENTS ET ENGINES LOURDS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA.FINANCEMENTS : BUDGETS CUD Nature de prestation N/A Date de cloture 04-12-2018
----------	--

2	Reference 01bis/DC/C/HA/CDPM/2018 Lire Titre/objet AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATIONS N° 01BIS/DC/C/HA/CDPM/2018 DU 28/10/2018 CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ÉQUIPÉES ET UN BLOC DE LATRINES À L'EP DE GONONI Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 19-11-2018
----------	--

3	Reference 094/C/C-DIR/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 094/C/C-DIR/2018 DU 08 NOV PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION MUNICIPALE N° 15/DM/C-DIR/2018 DU 08 NOV 2018 OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/CDPM-MB/C-DIR/2018 DU 24 SEPTEMBRE 2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL BITUME, DANS LA COMMUNE DE DIR, ARRONDISSEMENT DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
----------	---

4	Reference 018/C/J09/SAEF Lire Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'EQUIPEMENT DE L'INFIRMERIE DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA) DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE). Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
----------	--

5	Reference 003/C/C-DJO/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 003/C/C-DJO/2018 DU 29 OCT 2018 PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION MUNICIPALE N° 003/DM/C-DJO/2018 DU 29 OCTOBRE 2018 OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT NWL/AONO/CDPMP/C-DJO/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018 POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DE DJOHONG, COMMUNE DE DJOHONG, ARRONDISSEMENT DE DJOHONG, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference N°D13-255 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°D13-255/C/MINSANTE/SESP/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO PORTANT REPORT DE LA DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/MINSANTE/CMPM/2018 RELATIF A LA RENOVATION DU PLATEAU TECHNIQUE DU CENTRE DES URGENCES DE YAOUNDE Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
----------	--

7	Reference N°D13-300 Lire Titre/objet ADDITIF N°D13-300/NHA/MINSANTE/SESP/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°024/AONO/MINSANTE/CMPM/2018 POUR LA RENOVATION DU PLATEAU TECHNIQUE DU CENTRE DES URGENCES DE YAOUNDE PHASE1 Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
----------	--

8	Reference 87/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP DU 15/11/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°87/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP. DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°20/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
----------	---

9	Reference 88/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP DU 15/11/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°88/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP. DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°19/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
----------	---

10	Reference 021/C/J09/SAEF Lire Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°004/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION D'UNE MACHINE ET EQUIPEMENTS DU BTP (ENERGIE SOLAIRE) AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE). Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	--

11	Reference 019 /C/J09/SAEF Lire Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°003/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION DES MOTOS DE CHANTIER AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE). Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

12	Reference 020/C/J09/SAEF Lire Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°005/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE). Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

13	Reference N°D13-255 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°D13-255/C/MINSANTE/SESP/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO PORTANT REPORT DE LA DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/MINSANTE/CMPM/2018 RELATIF A LA RENOVATION DU PLATEAU TECHNIQUE DU CENTRE DES URGENCES DE YAOUNDE Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

14	Reference N°D13-300 Lire Titre/objet ADDITIF N°D13-300/NHA/MINSANTE/SESP/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°024/AONO/MINSANTE/CMPM/2018 POUR LA RENOVATION DU PLATEAU TECHNIQUE DU CENTRE DES URGENCES DE YAOUNDE PHASE1 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

15	Reference 87/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP DU 15/11/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°87/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP. DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°20/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

16	Reference 88/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP DU 15/11/2018 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°88/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP. DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°19/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

17	Reference 666/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP DU 15/11/2018 Lire Titre/objet DECISION N°666/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE AU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

18 Reference [268/DP/J09/SAEF](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION PREFECTORALE N°268/DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.
Nature de prestation Approvisionnements Généraux
Date de cloture N/A

19 Reference [667/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP DU 15/11/2018](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION N°667/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE AU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
Nature de prestation N/A
Date de cloture N/A

20 Reference [005/2018/DM/C-DJO/SG](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 005/2018/DM/C-DJO/SG DU 29 OCT 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CDPMP/C-DJO/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018 (LOT : 2) POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE L'EP DE GANDINANG, COMMUNE DE DJOHONG, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA.
Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture N/A

21 Reference [004/2018/DM/C-DJO/SG](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 004/2018/DM/C-DJO/SG DU 29 OCT 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 002/ AONO/CDPMP/C-DJO/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018 (LOT : 1) POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE L'EP DE YAMBA, COMMUNE DE DJOHONG, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA
Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture N/A

22 Reference [269/DP/J09/SAEF](#) [Lire](#)
Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.
Nature de prestation Autres Infrastructures
Date de cloture N/A

23 Reference [271/DP/J09/SAEF](#) [Lire](#)
Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.
Nature de prestation Approvisionnements Généraux
Date de cloture N/A

24 Reference [020/DP/J09/SAEF](#) [Lire](#)
Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.
Nature de prestation Approvisionnements Généraux
Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

25	Reference	ADDITIF N°01/CICAM-CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°01/CICAM-CIPM/2018 RELATIF A L'APPEL OP FFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°01/AONO/ CICAM-CIPM /2018 DU 09 NOVEMBRE 2018 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) VEHICULES NEUFS DE TYPE 4*4 A LA COTONNIERE INDUSTRIELLE DU CAMEROUN (CICAM).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

26	Reference	ADDITIF N°02/CICAM-CIPM/2018 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°02/CICAM-CIPM/2018 RELATIF A L'APPEL DPFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/A0N0/ CICAM-CIPM /2018 DU 09 NOVEMBRE 2018 POUR LA FOURNITURE D'UN SYSTEME BIOMETRIQUE DE CONTROLE DES ENTREES ET AMENAGEMENTS DE LA GUERITE AU SIEGE DE LA COTONNIERE INDUSTRIELLE DU CAMEROUN (CICAM).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

27	Reference	N° 001/AMI/ARMP/2018 DU 17/10/2018 Lire
	Titre/objet	APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/AMI/ARMP/2018 DU 17/10/2018 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	15-11-2018

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 53/AONO/CUD/CIPM/2018
DU 12/11/2018 POUR L'ENTRETIEN DES MATERIELS, EQUIPEMENTS ET ENGINES LOURDS DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA. FINANCEMENTS : BUDGETS CUD**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget de la Communauté Urbaine de Douala de l'exercice 2018, le Délégué du Gouvernement, Autorité Contractante lance un Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence pour l'entretien des matériels, équipements et engins lourds de la Communauté Urbaine de Douala.

2. Consistance des prestations

Les prestations consisteront au maintien du niveau de service des équipements et engins lourds dont le fonctionnement est jugé satisfaisant.

Le soumissionnaire devra « effectuer l'entretien de niveau 2 sur les matériels, équipements et engins lourds de la Communauté Urbaine de Douala ». Elle sera interpellée pour l'entretien de niveau 2, car celui de niveau 1 qui consiste à la vidange, la réparation des pneus crevés, les compléments d'huile, le graissage (ponctuel) sera effectué par l'équipe de la régie de la Communauté Urbaine de Douala.

- **Lot 1** : tranche ferme et tranche conditionnelle

*Camion VOLVO, camion RENAULT, pelle chargeuse CAT 936, niveleuse CAT 120B, pelle excavatrice FIAT HITACHI ;

- **Lot 2** : tranche ferme et tranche conditionnelle

*Pelle excavatrice SINOMACH, niveleuses LANDMASTER PY220H, niveleuse SINOMACH, pelle chargeuse LANDMASTER ZL50H, compacteur LANDMASTER YZ14HD, dumper LANDMASTER.

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel pour la réalisation de cette prestation est de :

- Lot 1 : 270 000 000FCFA TTC sur 30 mois ;

- Lot 2 : 400 000 000FCFA TTC sur 30 mois.

4. Allotissement

Les prestations sont subdivisées en deux (02) lots ci-après définis :

- **Lot 1** : tranche ferme et tranche conditionnelle

*Camion VOLVO, camion RENAULT, pelle chargeuse CAT 936, niveleuse CAT 120B, pelle excavatrice FIAT HITACHI ;

- **Lot 2** : tranche ferme et tranche conditionnelle

*Pelle excavatrice SINOMACH, niveleuses LANDMASTER PY220H, niveleuse SINOMACH, pelle chargeuse LANDMASTER ZL50H, compacteur LANDMASTER YZ14HD, dumper LANDMASTER.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par les budgets de la Communauté Urbaine de Douala des Exercices 2018 à 2021.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables, à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la Rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo – Douala, BP 43, Tél. : (237) 233 421 850 / Fax : (237) 243 426 950, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la Rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo – Douala, B.P. 43, Tél. : (237) 233 421 850 / Fax : (237) 243 426 950, sur présentation d'un reçu de versement au titre de frais d'achat du dossier d'une somme non remboursable de **trois cent mille (300 000) Francs CFA**, payable au compte de CAS-ARMP n° 33598800001 – 89 ouvert auprès des agences BICEC des chefs-lieux des Régions et des Villes de Dschang et Limbé.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français et/ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la Rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo – Douala, BP 43 Douala, Tél : 237 233 421 850 / Fax : 237 243 426 950 au plus tard le **04/12/2018** à 12 heures précises, heure locale, et devra porter la mention :
« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 53/AONO/CUD/CIPM/2018 DU 12/11/2018 POUR L'ENTRETIEN DES MATERIELS, EQUIPEMENTS ET ENGINES LOURDS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA**
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

La durée des prestations est de trente (30) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant par lot de :

- Lot 1 : cinq millions quatre cent mille (5 400 000) de francs CFA ;
- Lot 2 : huit millions (8 000 000) de francs CFA.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité ou dater de moins de trois (3) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un seul temps.

L'Ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu au plus tard le **04/12/2018 à 13 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1^{er} à Bonanjo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent appel d'offre sont les suivants :

- Absence de la caution de soumission, ou d'un chèque certifié, ou d'un chèque banque, ou d'une hypothèque légale à l'ouverture des plis ;
- Absence ou non-conformité au terme d'une période de 48heures d'une pièce du dossier administratif ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Non-satisfaction d'au moins deux (02) critères essentiels ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de références similaires au cours des cinq (05) dernières années pour un montant cumulé de cent cinquante millions (150 000 000) FCFA.
- Présence sur la liste des entreprises défaillantes publiée par le MINMAP.

Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- a) Note méthodologique ;
- b) Qualification et expérience des techniciens ;
- c) Logistique.
- d) Preuve d'acceptation des conditions du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Termes de référence paraphé à chaque page et signé à la dernière page).

15. Attribution

Pour chaque lot, l'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres, disposant de capacité technique et financière requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant, les rabais proposés.

Un soumissionnaire peut être attributaire des deux lots s'il justifie de capacités techniques lui permettant d'exécuter simultanément les lots concernés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la Rue Victoria à l'Hôtel de Ville de Bonanjo – Douala, B.P. 43, Tél. : (237) 233 421 850 / Fax : (237) 243 426 950 ou à la Direction de l'Entretien des Infrastructures Routières des Réseaux et de la Mobilité de la Communauté Urbaine de Douala sise à la voirie Bonanjo.

Dénonciation des cas de corruption

Pour toutes tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir envoyer un message ou appeler au numéros 676 20 57 25 / 699 35 07 48.

DOUALA le 12 Novembre 2018

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU LOGONE & CHARI

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATIONS N° 01BIS/DC/C/HA/CDPM/2018 DU
28/10/2018 CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ÉQUIPÉES ET UN BLOC DE
LATRINES À L'EP DE GONONI**

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

N/D

2. Consistance des prestations

N/D

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention suivant : BATIMENT.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise non exclue de la commande publique et pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotations.

6. Financement

N/D

7. Consultation du Dossier

Un Dossier de Demande de Cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Préfet du Département du Logone et Chari, Autorité Contractante, pour le compte du Maire de la Commune HILE ALIFA, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

Le Dossier de Demande de Cotation peut-être retiré gratuitement à la Commune de Hilé Alifa (Secrétariat Général), à partir du 29/10/2018 pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Un Dossier de Demande de Cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Préfet du Département du Logone et Chari, Autorité Contractante, pour le compte du Maire de la Commune HILE ALIFA, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

Le Dossier de Demande de Cotation peut-être retiré gratuitement à la Commune de Hilé Alifa (Secrétariat Général), à partir du 29/10/2018 pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

9. Remises des offres

Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Préfet du Département du Logone et Chari, Autorité Contractante. L'enveloppe cachetée portera la mention ;
AVISDE CONSULTATIONPOUR UNE DEMANDEDE COTATION

N°01 bis/DDC/C/HA/CDPM/2018DU 28/10/2018

Pour la construction d'un bloc de deux salles de classe équipées et un bloc de latrines à PEP de GONONI dans la Commune de HILE ALIFA, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Date et heure limite de dépôt des offres

dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres Le 19/11/2018 à 13 heures

10. Délai de Livraison

N/D

11. Cautionnement Provisoire

N/D

12. Recevabilité des Offres

N/D

13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Logone et Chari en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux dates, heures et adresses précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis Le 19/11/2018 à 14 heures

Lieu d'ouverture des plis DDMAP/LC à KOUSSERI

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

14. Critères d'évaluation

N/D

15. Attribution

N/D

16. Durée Validité des Offres

N/D

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants: 67320 5725/699370748,

KOUSSERI le 16 Novembre 2018

Le MAIRE

WANSO François

COMMUNE DE DIR

COMMUNIQUE N° 094/C/C-DIR/2018 DU 08 NOV PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION MUNICIPALE N° 15/DM/ C-DIR/2018 DU 08 NOV 2018 OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/CDPM-MB/C-DIR/2018 DU 24 SEPTEMBRE 2018 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR CERTAINS TRONÇONS DE ROUTES DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL BITUME, DANS LA COMMUNE DE DIR, ARRONDISSEMENT DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR, porte à la connaissance du public que Par Décision N° 15/DM/C-DIR/2018 DU 08 NOV 2018, L'entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offre susmentionné pour le montant et le délai suivant :

Maitre d'ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprise	MONTANT TTC (FCFA) lu lors du dépouillement	MONTANT TTC (FCFA) attribué	Délai d'exécution	Observations
MAIRE COMMUNE DIR	Meidougou Ngaoundai du PK 314-000 au PK 1S24-000	ETS ABAB-IF, B.P:3491 YAOUNDE; Tel: 677 6111 28	cinquante huit millions six cent cinquanteneuf mille quatre-vingtdouze (58 659 092)	cinquantehuit millions six cent cinquanteneuf mille quatre-vingtdouze (58 659 092)	trois (03) mois	Attributaire

Ladite entreprise est invitée à se présenter à la Commune de DIR, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de lettre commande. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée. /-

DIR le 8 Novembre 2018

Le MAIRE

HOUSSEINI ISSA

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'EQUIPEMENT DE L'INFIRMERIE DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA) DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier **DE DEMANDE DE COTATION N°001/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'EQUIPEMENT DE L'INFIRMERIE DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA) DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence)**. le résultat dudit Dossier de Demande de Cotation se présente comme suit :

Vu la lettre de proposition d'attribution N°018/CDPM-NM/2018 du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 31 octobre 2018 ;

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	MANGA ET FILS B.P : 2 076 Yaoundé Tél : 699 84 96 14	5 000 000	5 000 000	Délai de réalisation: Un (01) mois. Lieu d'exécution : CMTP Akonolinga. Obs. : 1 ^{er} rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 2 Novembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

COMMUNE DE DJOHONG

COMMUNIQUE N° 003/C/C-DJO/2018 DU 29 OCT 2018 PORTANT PUBUCAHON DE LA DECISION MUNICIPALE N° 003/DM/C-DJO/2018 DU 29 OCTOBRE 2018 OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT NWL/AONO/CDPMP/C-DJO/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018 POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE DE DJOHONG, COMMUNE DE DJOHONG, ARRONDISSEMENT DE DJOHONG, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DJOHONG, porte à la connaissance du public que Par Décision N° 003/DM/C-DJO/2018 DU 29 OCTOBRE 2018, L'entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offre susmentionné pour le montant et le délai suivant :

Maître d'Ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprise	MONTANT TTC (FCFA) lu lors du dépouillement	MONTANT TTC (FCFA) attribué	Délai d'exécution	Observations
MAIRE COMMUNE DJOHONG	DJOHONG	ETS MOHAMADOU LABARANG BP: 45 TIGNERE TEL: 670 46 22 69 697 31 81 42	trente millions (30 000 000)	trente millions (30 000 000)	quatre (04) mois	Attributaire

Ladite entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Djohong, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de lettre commande. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée. /-

DJOHONG le 29 Octobre 2018

Le MAIRE

OUMAROU ISSAMA JOSEPH

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N°D13-255/C/MINSANTE/SESP/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO PORTANT REPORT DE LA DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/MINSANTE/CMPM/2018 RELATIF A LA RENOVATION DU PLATEAU TECHNIQUE DU CENTRE DES URGENCES DE YAOUNDE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique communique :

Les soumissionnaires à l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné, sont informés que la date limite de dépôt et d'ouverture des offres, initialement prévue le **mercredi 11 Octobre 2018, est reportée au 27 Novembre 2018** aux mêmes heures et lieu.

YAOUNDE le 16 Octobre 2018

Le *MINISTRE*

MAMA FOUDA André

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

ADDITIF N°D13-300/NHA/MINSANTE/SESP/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°024/AONO/MINSANTE/CMPM/2018 POUR LA RENOVATION DU PLATEAU TECHNIQUE DU CENTRE DES URGENCES DE YAOUNDE PHASE1

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique porte à la connaissance des entreprises intéressées à l'appel d'offres susvisé des modifications ci-après apportées à l'avis d'appel d'offres

1- INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence pour la rénovation du plateau technique du Centre des urgences de Yaoundé-phase1	Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence pour la fourniture et installation des équipements biomédicaux dans le cadre de la rénovation du plateau technique du Centre des urgences de Yaoundé-phase1

2- DESCRIPTIF DES FOURNITURES

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
Pages 59 et 95 : amplificateur de brillance	Arceau chirurgical
Page 61 : nombre d'onduleur =2	Nombre d'onduleur =1

3- PIECES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE (ENVELOPPE B)

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
Page 36 : la preuve d'avoir déjà exécuté au moins un (21 marchés similaires	la preuve d'avoir déjà exécuté au moins un (01) marché similaire
Page 38 : un soumissionnaire peut être attributaire pas plus de 2 lots	Un soumissionnaire ne peut pas être attributaire de plus de deux (02) lots

4- GRILLE D'EVALUATION (LOT1 : Fourniture d'une table télécommandée et d'un arceau chirurgical (critères éliminatoires point 6)

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
Point 6 : absence de prospectus accompagné de fiche technique du fabricant	Point 6 : absence de prospectus accompagné de fiche technique du fabricant décrivant les fournitures proposées
Point 10 : non abandon d'un marché public au cours de 03 dernières années	Point 10 : supprimer, car équivaut au critère 9 de la grille d'évaluation
Point 25 : 3ème ligne : table à hauteur variable : 50 à 100 (50cm)	50 à 100 cm

LE RESTE SANS CHANGEMENT

YAOUNDE le 13 Novembre 2018

Le MINISTRE

MAMA FOUDA André

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMUNIQUE N°87/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP. DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°20/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

COMMUNIQUE :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée attributaire de la Lettre-commande, objet de l'Appel d'Offres National Restreint N° 20/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018, pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 au Lycée Technique Industriel et Commercial de YAOUNDE, de la manière suivante :

N°AO	OBJET	ATTRIBUTAIRE	IMPUTATION	MONTANT TTC FCFA	DELAIS (JOURS)
19	Réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 au Lycée Technique Industriel et Commercial de YAOUNDE	CABINET AFRICA ENGINEERING CONSULTING S.A	52 25 331 01 571190 2222 443	9 635 400	150

Le responsable de ladite entreprise est invité à prendre attache, dès publication du présent Communiqué, avec le Service des Marchés Publics, bâtiment "C" porte 813, pour l'établissement du projet de contrat correspondant.

Les autres soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de les retirer sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés, faute de quoi elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission. /-

YAOUNDE le 15 Novembre 2018

Le **MINISTRE**

NALOVA LYONGA

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMUNIQUE N°88/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP. DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°19/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

COMMUNIQUE :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée attributaire de la Lettre-commande, objet de l'Appel d'Offres National Restreint N° 19/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018, pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 au Lycée Technique de DOUALA-BONABÉRI, de la manière suivante :

N°AO	OBJET	ATTRIBUTAIRE	IMPUTATION	MONTANT TTC FCFA	DELAIS (JOURS)
19	Réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 au Lycée Technique de DOUALA-BONABÉRI	CABINET AFRICA ENGINEERING CONSULTING S.A	52 25 331 01 571408 2222 443	10 000 000	150

Le responsable de ladite entreprise est invité à prendre attache, dès publication du présent Communiqué, avec le Service des Marchés Publics, bâtiment "C" porte 813, pour l'établissement du projet de contrat correspondant.

Les autres soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de les retirer sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés, faute de quoi elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission. /-

YAOUNDE le 15 Novembre 2018

Le **MINISTRE**

NALOVA LYONGA

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°004/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION D'UNE MACHINE ET EQUIPEMENTS DU BTP (ENERGIE SOLAIRE) AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier **DE DEMANDE DE COTATION N°004/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION D'UNE MACHINE ET EQUIPEMENTS DU BTP (ENERGIE SOLAIRE) AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence**. le résultat dudit Dossier de Demande de Cotation se présente comme suit :

Vu la lettre de proposition d'attribution N°020/CDPM-NM/2018 du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 31 octobre 2018 ;

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	M.K.R Tél : 696 947 208	14 971 122	14 971 122	Délai de réalisation: Trois (03) mois. Lieu d'exécution : CMTP Akonolinga. Obs. : 1 ^{er} rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 2 Novembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°003/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION DES MOTOS DE CHANTIER AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier **DE DEMANDE DE COTATION N°003/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION DES MOTOS DE CHANTIER AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence)**. le résultat dudit Dossier de Demande de Cotation se présente comme suit :

Vu la lettre de proposition d'attribution N°019/CDPM-NM/2018 du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 31 octobre 2018 ;

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	INGETECH SARL B.P : 34 773 Yaoundé Tél : 699 24 49 05	5 000 000	5 000 000	Délai de réalisation: Un (01) mois. Lieu d'exécution : CMTP Akonolinga. Obs. : 1 ^{er} rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 2 Novembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°005/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (PROCÉDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (**Autorité Contractante**) communique, conformément aux dispositions du Dossier **DE DEMANDE DE COTATION N°005/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence)**. le résultat dudit Dossier de Demande de Cotation se présente comme suit :

Vu la lettre de proposition d'attribution N°021/CDPM-NM/2018 du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 31 octobre 2018 ;

N° LOT	NOM ET ADRESSE	MONTANT PROPOSE TTC EN FCFA	MONTANT CORRIGE TTC EN FCFA	OBSERVATIONS
UNIQUE	MOTAICAM B.P: 115 558 Yaoundé Tél : 677 86 79 15	7 000 000	7 000 000	Délai de réalisation: Deux (02) mois. Lieu d'exécution : CMTP Akonolinga. Obs. : 1 ^{er} rang et Offre évaluée la moins disante

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Préfecture d'Akonolinga, Service des Affaires Economiques et Financières, pour souscription de la Lettre-commande correspondante, dans un délai maximum de dix (10) jours, sous peine d'annulation de celle-ci.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

AKONOLINGA le 2 Novembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N°D13-255/C/MINSANTE/SESP/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO PORTANT REPORT DE LA DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/MINSANTE/CMPM/2018 RELATIF A LA RENOVATION DU PLATEAU TECHNIQUE DU CENTRE DES URGENCES DE YAOUNDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique communique :

Les soumissionnaires à l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné, sont informés que la date limite de dépôt et d'ouverture des offres, initialement prévue le **mercredi 11 Octobre 2018**, est reportée au **27 Novembre 2018** aux mêmes heures et lieu.

YAOUNDE le 16 Octobre 2018

Le MINISTRE

MAMA FOUDA André

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

**ADDITIF N°D13-300/NHA/MINSANTE/SESP/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°024/AONO/MINSANTE/CMPM/2018 POUR LA RENOVATION DU
PLATEAU TECHNIQUE DU CENTRE DES URGENCES DE YAOUNDE PHASE1**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Santé Publique porte à la connaissance des entreprises intéressées à l'appel d'offres susvisé des modifications ci-après apportées à l'avis d'appel d'offres

1- INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence pour la rénovation du plateau technique du Centre des urgences de Yaoundé-phase1	Appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence pour la fourniture et installation des équipements biomédicaux dans le cadre de la rénovation du plateau technique du Centre des urgences de Yaoundé-phase1

2- DESCRIPTIF DES FOURNITURES

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
Pages 59 et 95 : amplificateur de brillance	Arceau chirurgical
Page 61 : nombre d'onduleur =2	Nombre d'onduleur =1

3- PIECES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE (ENVELOPPE B)

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
Page 36 : la preuve d'avoir déjà exécuté au moins un (21 marchés similaires	la preuve d'avoir déjà exécuté au moins un (01) marché similaire
Page 38 : un soumissionnaire peut être attributaire pas plus de 2 lots	Un soumissionnaire ne peut pas être attributaire de plus de deux (02) lots

4- GRILLE D'EVALUATION (LOT1 : Fourniture d'une table télécommandée et d'un arceau chirurgical (critères éliminatoires point 6)

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
Point 6 : absence de prospectus accompagné de fiche technique du fabricant	Point 6 : absence de prospectus accompagné de fiche technique du fabricant décrivant les fournitures proposées
Point 10 : non abandon d'un marché public au cours de 03 dernières années	Point 10 : supprimer, car équivaut au critère 9 de la grille d'évaluation
Point 25 : 3ème ligne : table à hauteur variable : 50 à 100 (50cm)	50 à 100 cm

LE RESTE SANS CHANGEMENT

YAOUNDE le 13 Novembre 2018

Le MINISTRE

MAMA FOU DA André

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMUNIQUE N°87/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP. DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°20/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

COMMUNIQUE :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée attributaire de la Lettre-commande, objet de l'Appel d'Offres National Restreint N° 20/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018, pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 au Lycée Technique Industriel et Commercial de YAOUNDE, de la manière suivante :

N°AO	OBJET	ATTRIBUTAIRE	IMPUTATION	MONTANT TTC FCFA	DELAIS (JOURS)
19	Réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 au Lycée Technique Industriel et Commercial de YAOUNDE	CABINET AFRICA ENGINEERING CONSULTING S.A	52 25 331 01 571190 2222 443	9 635 400	150

Le responsable de ladite entreprise est invité à prendre attache, dès publication du présent Communiqué, avec le Service des Marchés Publics, bâtiment "C" porte 813, pour l'établissement du projet de contrat correspondant.

Les autres soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de les retirer sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés, faute de quoi elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission. /-

YAOUNDE le 15 Novembre 2018

Le **MINISTRE**

NALOVA LYONGA

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMUNIQUE N°88/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP. DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°19/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

COMMUNIQUE :

L'entreprise ci-après désignée est déclarée attributaire de la Lettre-commande, objet de l'Appel d'Offres National Restreint N° 19/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018, pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 au Lycée Technique de DOUALA-BONABÉRI, de la manière suivante :

N°AO	OBJET	ATTRIBUTAIRE	IMPUTATION	MONTANT TTC FCFA	DELAI (JOURS)
19	Réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 au Lycée Technique de DOUALA-BONABÉRI	CABINET AFRICA ENGINEERING CONSULTING S.A	52 25 331 01 571408 2222 443	10 000 000	150

Le responsable de ladite entreprise est invité à prendre attache, dès publication du présent Communiqué, avec le Service des Marchés Publics, bâtiment "C" porte 813, pour l'établissement du projet de contrat correspondant.

Les autres soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de les retirer sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés, faute de quoi elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission. /-

YAOUNDE le 15 Novembre 2018

Le **MINISTRE**

NALOVA LYONGA

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

DECISION N°666/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE AU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu loi n°2017/021 du 20 décembre 2017 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
La circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu La circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2018 ;
Vu la proposition d'attribution n°104/CPM/MINESEC/2018 du 12 Novembre 2018 de la Commission de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

DECIDE

Article 1er : L'entreprise ci-après désignée est déclarée attributaire de la Lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Restreint N° 19/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018, pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 au Lycée Technique de DOUALA-BONABÉRI, de la manière suivante :

N°AO	OBJET	ATTRIBUTAIRE	IMPUTATION	MONTANT TTC FCFA	DELAIS (JOURS)
19	Réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 au Lycée Technique de DOUALA-BONABÉRI	CABINET AFRICA ENGINEERING CONSULTING S.A	52 25 331 01 571408 2222 443	10 000 000	150

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera. /-

YAOUNDE le 15 Novembre 2018

Le MINISTRE

NALOVA LYONGA

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

DECISION PREFECTORALE N°268/DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'EQUIPEMENT DE L'INFIRMERIE DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA) DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).

Vu la lettre de proposition d'attribution N°018/CDPM-NM/2018 du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 31 octobre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'EQUIPEMENT DE L'INFIRMERIE DU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA) DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU est attribué à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°001/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018	MANGA ET FILS B.P : 2 076 Yaoundé Tél : 699 84 96 14	5 000 000 FCFA	RETENUE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 2 Novembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

DECISION N°667/18/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP DU 15 NOVEMBRE 2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE AU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu loi n°2017/021 du 20 décembre 2017 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
La circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu La circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2018 ;
Vu la proposition d'attribution n°105/CPM/MINESEC/2018 du 12 Novembre 2018 de la Commission de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

DECIDE

Article 1er : L'entreprise ci-après désignée est déclarée attributaire de la Lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Restreint N° 20/18/AONR/MINESEC/CMPM/2018 DU 27 SEPTEMBRE 2018, pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 au Lycée Technique Industriel et Commercial de YAOUNDE, de la manière suivante :

N°AO	OBJET	ATTRIBUTAIRE	IMPUTATION	MONTANT TTC FCFA	DELAIS (JOURS)
20	Réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bloc pédagogique R+1 au Lycée Technique Industriel et Commercial de YAOUNDE	CABINET AFRICA ENGINEERING CONSULTING S.A	52 25 331 01 571190 2222 443	9 635 400	150

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 15 Novembre 2018

Le **MINISTRE**

NALOVA LYONGA

COMMUNE DE DJOHONG

DECISION MUNICIPALE N° 005/2018/DM/C-DJO/SG DU 29 OCT 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CDPMP/C-DJO/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018 (LOT : 2) POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE L'EP DE GANDINANG, COMMUNE DE DJOHONG, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Djohong,

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi N°2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu le décret N°77/91 du 23 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les communes, syndicats des Communes et établissements communaux modifié et complété par le décret N°90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Vu le décret n°92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de Djohong ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018;

Vu le décret n°2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de M.MVOGO Sylyac Marie, Administrateur Civil Principal, Préfet du Département du Mbéré ;

Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N°000134/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'élection de M.OUMAROU ISSAMA, en qualité de Maire de la Commune de DJOHONG à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la commune de Djohong ;

Vu la circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Vu la circulaire n°0005/LC/MINMAP du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et la publication du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant La résiliation de la lettre commande objet de l'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°006/AONO/R-AD/D-MB/DDMAP/CDPM/C-DJO/2018du06février2018 (lot: 2) pour la construction d'un bloc de deux salles de classe l'EP de GANDINANG, Commune de Djohong, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua

Considérant l'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N° 002/AONO/CDPMP/C-DJO/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018 pour la Construction des blocs de deux salles de classe respectivement à l'EP de YAMBA (lot : 1) et à l'EP de GANDINANG (lot : 2), Commune de DJOHONG, Département du MBERE, Région de l'Adamaoua

Considérant Le procès-verbal de dépouillement des offres en date du 25 octobre 2018 ;

Considérant Le rapport d'analyse des offres et la proposition d'attribution contenue dans la lettre N°280/L/CDPM-MB de Monsieur le Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbéré en date du 29 octobre 2018 ;

Décidé :

Article 1er : Le soumissionnaire ETS MOHAMADOU LABARANG, BP; 45 TIGNERE, TEL : 670 46 22 69/697 31 81 42 est retenu pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe l'EP de YAMBA, Commune de Djohong, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua, pour un montant de dix-huit millions (18 000 000) de Francs CFA Toutes Taxes Comprises et délai d'exécution de quatre (04) mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

Article 2.-La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

DJOHONG le 29 Octobre 2018

Le MAIRE

OUMAROU ISSAMA JOSEPH

COMMUNE DE DJOHONG

DECISION MUNICIPALE N° 004/2018/DM/C-DJO/SG DU 29 OCT 2018 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CDPMP/C-DJO/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018 (LOT : 1) POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE L'EP DE YAMBA, COMMUNE DE DJOHONG, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Djohong,

Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
Vu la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu la loi N°2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
Vu le décret N°77/91 du 23 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les communes, syndicats des Communes et établissements communaux modifié et complété par le décret N°90/1464 du 09 novembre 1990 ;
Vu le décret n°92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de Djohong ;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;
Vu le décret n°2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de M.MVOGO Sylyac Marie, Administrateur Civil Principal, Préfet du Département du Mbéré ;
Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
Vu l'arrêté N°000134/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'élection de M.OUMAROU ISSAMA, en qualité de Maire de la Commune de DJOHONG à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 dans la commune de Djohong ;
Vu la circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;
Vu la circulaire n°0005/LC/MINMAP du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et la publication du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Considérant La résiliation de la lettre commande objet de l'Avis d'Appel d'Offre National

Ouvert N°006/AONO/R-AD/D-MB/DDMAP/CDPM/C-DJO/2018du06février2018 (lot: 1) pour la construction d'un bloc de deux salles de classe l'EP de YAMBA, Commune de Djohong, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua
Considérant l'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°002/AONO/CDPMP/C-DJO/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018 pour la Construction des blocs de deux salles de classe respectivement à l'EP de YAMBA (lot : 1) et à l'EP de YAMBA (lot : 2), Commune de DJOHONG, Département du MBERE, Région de l'Adamaoua
Considérant Le procès-verbal de dépouillement des offres en date du 25 octobre 2018 ;
Considérant Le rapport d'analyse des offres et la proposition d'attribution contenue dans la lettre N°280/L/CDPM-MB de Monsieur le Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbéré en date du 29 octobre 2018 ;

Décidé :

Article 1er : Le soumissionnaire ETS MOHAMADOU LABARANG, BP; 45 TIGNERE, TEL : 670 46 22 69/697 31 81 42 est retenu pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe l'EP de YAMBA, Commune de Djohong, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua, pour un montant de dix-huit millions (18 CGC 000) de Francs CFA Toutes Taxes Comprises et délai d'exécution de quatre (04) mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

Article 2.-La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

DJOHONG le 29 Octobre 2018

Le MAIRE

OUMAROU ISSAMA JOSEPH

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°003/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION DES MOTOS DE CHANTIER AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).

Vu la lettre de proposition d'attribution N°019/CDPM-NM/2018 du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 31 octobre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'ACQUISITION DES MOTOS DE CHANTIER AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU est attribué à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°003/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018	INGETECH SARL B.P : 34 773 Yaoundé Tél : 699 24 49 05	5 000 000 FCFA	RETENUE

2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Article

AKONOLINGA le 2 Novembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°004/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION D'UNE MACHINE ET EQUIPEMENTS DU BTP (ENERGIE SOLAIRE) AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).

Vu la lettre de proposition d'attribution N°020/CDPM-NM/2018 du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 31 octobre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'ACQUISITION D'UNE MACHINE ET EQUIPEMENTS DU BTP (ENERGIE SOLAIRE) AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU est attribué à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°004/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018	M.K.R Tél : 696 947 208	14 971 122 FCFA	RETENUE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 2 Novembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur **BAOUROU ALIM Jean Roger**, aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et Mfoumou ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la lettre-circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 02 juillet 2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant L' **AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°005/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018, POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU (Procédure d'urgence).**

Vu la lettre de proposition d'attribution N°021/CDPM-NM/2018 du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou du 31 octobre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA (CMTP/AKGA), DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU est attribuée à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
N° LOT	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°005/ADC/CDPM-NM/2018 DU 21 SEPTEMBRE 2018	MOTAICAM B.P: 115 558 Yaoundé Tél : 677 86 79 15	7 000 000 FCFA	RETENUE

AKONOLINGA le 2 Novembre 2018

Le PRÉFET

BAOUROU ALIM Théophile Jean-Roger

COTONNIÈRE INDUSTRIELLE DU CAMEROUN

ADDITIF N°01/CICAM-CIPM/2018 RELATIF A L'APPEL OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°01/AONO/ CICAM-CIPM /2018 DU 09 NOVEMBRE 2018 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) VEHICULES NEUFS DE TYPE 4*4 A LA COTONNIERE INDUSTRIELLE DU CAMEROUN (CICAM).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Acquisition du Dossier
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Le Dossier d'Appel d'Offres est obtenu aux heures ouvrables de 07h30 à 18h00 au siège social de la CICAM sis à DOUALA-BASSA B.P 7012 DOUALA, téléphone +237 233 407 431 (Direction des Achats et Approvisionnements), contre présentation d'un reçu de paiement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA délivré par le Service de la Comptabilité (Direction de l'Administration et des Finances).</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Le Dossier d'Appel d'Offres est obtenu aux heures ouvrables de 07h30 à 18h00 au siège social de la CICAM sis à DOUALA-BASSA B.P 7012 DOUALA, téléphone +237 233 407 431 (Direction des Achats et Approvisionnements), contre présentation d'un reçu de paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA payable au compte BICEC N°06800 33598800001-89</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 15/11/2018 à partir de 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans la salle de réunion de la CICAM à DOUALA-BASSA. Les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés assistent à cette séance d'ouverture des plis.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 23/11/2018 à partir de 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans la salle de réunion de la CICAM à DOUALA-BASSA. Les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés assistent à cette séance d'ouverture des plis.</p>

DOUALA le 15 Novembre 2018

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

EBAH ABADA Édouard

COTONNIÈRE INDUSTRIELLE DU CAMEROUN

ADDITIF N°02/CICAM-CIPM/2018 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02/A0N0/ CICAM-CIPM /2018 DU 09 NOVEMBRE 2018 POUR LA FOURNITURE D'UN SYSTEME BIOMETRIQUE DE CONTROLE DES ENTREES ET AMENAGEMENTS DE LA GUERITE AU SIEGE DE LA COTONNIERE INDUSTRIELLE DU CAMEROUN (CICAM).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Acquisition du Dossier
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Le Dossier d'Appel d'Offres est retiré aux heures ouvrables de 07h30 à 18h00 au siège social de la CICAM sis à DOUALA-BASSA B.P 7012 DOUALA, téléphone : +237 233 407 431 (Direction des Achats et Approvisionnements), contre présentation d'un reçu de paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA délivré par le Service de la Comptabilité (Direction de l'Administration et des Finances).</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Le Dossier d'Appel d'Offres est retiré aux heures ouvrables de 07h30 à 18h00 au siège social de la CICAM sis à DOUALA-BASSA B.P 7012 DOUALA, téléphone : +237 233 407 431 (Direction des Achats et Approvisionnements), contre présentation d'un reçu de paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA PAYABLE AU COMPTE CAS DE LA BICEC N°06800 33598800001-89</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 15 NOV 2018 à partir de 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans la salle de réunion de la CICAM à DOUALA-BASSA. Les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés assistent à cette séance d'ouverture des plis.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 21 NOV 2018 à partir de 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans la salle de réunion de la CICAM à DOUALA-BASSA. Les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés assistent à cette séance d'ouverture des plis.</p>

DOUALA le 15 Novembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

EBAH ABADA Édouard

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/AMI/ARMP/2018 DU 17/10/2018 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE DES EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

La réforme du système des Marchés publics camerounais consacrée par le Décret no 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, confère à l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) entre autres missions, celle d'agrèer les experts en vue d'une assistance des Acteurs dans le domaine des Marchés Publics.

2. Objet

Dans cet optique, l'ARMP envisage la constitution d'un répertoire des experts auprès des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés Publics (CCCMP) qui sont des organes techniques placés auprès du Ministre chargé des Marchés Publics, aux fins de contrôle à priori des procédures de passation des marchés publics initiées et conduites par les Maîtres d'Ouvrage ou les Maîtres d'Ouvrage Délégués, pour les seuils ci-après :

- Travaux routiers (marchés supérieurs à 5 milliards FCFA);
- Autres infrastructures (marchés supérieurs à 1 milliard FCFA) ;
- Travaux de bâtiments et des équipements collectifs (marchés supérieurs à 500 millions FCFA) ;
- Approvisionnements généraux (marchés supérieurs à 250 millions FCFA) ;
- Services et prestations intellectuelles (marchés supérieurs à 100 millions FCFA).

Pour se faire, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics invite les personnes physiques intéressées par ladite prestation à manifester dans les conditions définies ci-dessous, leur intérêt dans un ou plusieurs domaines de compétence énoncés au point IV ci-après.

3. Consistance des prestations

La mission de l'Expert consiste à examiner les aspects techniques des documents reçus du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué et à rédiger un rapport qu'il présente à la commission dans un délai de cinq (05) jours. L'objectif visé est d'éclairer les membres de la commission sur les spécificités du domaine technique concerné par le projet à examiner d'une part, et de veiller d'autre part à chaque étape de la procédure, au respect de la réglementation.

A ce titre, l'Expert devra notamment :

1. pour l'examen du dossier d'appel d'offres (DAO) :

- apprécier l'état de maturité du projet et s'assurer de l'obtention le cas échéant, du visa de maturité y afférent ;
- vérifier la conformité des Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), des Spécifications Techniques (ST) ou des Termes De Référence (TDR) aux normes applicables et aux clauses sociales et environnementales ;
- examiner la conformité du projet de DAO au DAO type en vigueur le cas échéant ;
- s'assurer que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage délégué ;
- analyser la corrélation entre les options techniques du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué décrites dans le CCTP/ST/TDR et les besoins exprimés suite aux études préalables ;
- apporter un jugement sur la pérennité des choix du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué exprimés à travers le descriptif technique du DAO ;
- identifier tous les critères et/ou caractéristiques discriminatoires susceptibles de nuire aux principes d'équité ou contraires aux règles de concurrence ;
- vérifier l'adéquation entre les critères et sous-critères d'évaluation, modes d'attribution et les besoins exprimés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ;
- vérifier la programmation et l'harmonisation des marchés de contrôle avec ceux des travaux, notamment en termes de délais, le cas échéant.

2. Pour l'attribution du marché:

- vérifier la prise en compte par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des observations à caractère technique émises sur le projet de DAO ;
- vérifier la pertinence des notations et/ou des commentaires du rapport de la sous-commission d'analyse des offres ;
- analyser la qualité technique des variantes proposées par les soumissionnaires et leurs coûts lorsque celles-ci ont été requises dans le DAO ;
- apprécier les offres financières des soumissionnaires en vue de déceler éventuellement celles anormalement basses et formuler le cas échéant, un avis sur la pertinence des sous-détails des prix significatifs.

3. Pour l'examen du projet de marché passé suivant la procédure de gré à gré apprécier l'état de maturité des études (CCTP/ST/TDR) et de s'assurer de l'obtention le cas échéant, du visa de maturité y afférent ;

- vérifier la conformité des CCTP/ST/TDR aux normes applicables et clauses sociales et environnementales ;
- s'assurer que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage délégué ;
- vérifier la conformité des clauses administratives du projet de marché avec les dispositions du Dossier de consultation ;
- s'assurer de la disponibilité et de la prise en compte des conclusions des études préalables ;
- examiner la conformité des caractéristiques techniques, des montants et des délais avec l'option retenue ;
- apprécier l'adéquation entre l'offre reçue et les composantes du projet de marché (TDR, devis estimatif, etc) ;
- vérifier la programmation et l'harmonisation des marchés des travaux avec ceux de contrôle, notamment en termes de délais, le cas échéant.

4. Pour l'examen des projets d'avenants:

- analyser la pertinence et la qualité de l'étude préalable justifiant l'avenant lorsque des modifications portent sur les spécifications techniques ou engendrent une incidence financière ;
- relever, le cas échéant, les parts de responsabilité des différents acteurs (Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, Maître d'œuvre et entrepreneur) à partir des causes à l'origine de l'avenant ;
- se prononcer sur les coûts et délai prévus dans le projet d'avenant et apprécier le cas échéant, la justesse des prix nouveaux proposés ;
- vérifier que les prestations envisagées sont inscrites dans le budget du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage délégué ;
- vérifier le cas échéant que les variations des quantités avec incidence financière et objet du projet d'avenant, ont été prescrites par ordre de service.

4. Participation et origine

L'Expert est une personne physique remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- avoir des qualifications universitaires d'au moins BAC + 3,
- disposer de compétences techniques avérées et d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans l'un des domaines de compétence énumérés au paragraphe V ;
- être capable de travailler dans un environnement sous pression ;
- justifier de compétences avérées dans la maîtrise des procédures nationales et internationales des Marchés Publics ;
- maîtriser l'usage de l'outil informatique, en l'occurrence le traitement des données (Word, Excel).

Peuvent être Experts, les cadres issus du secteur public, parapublic ou privé et de la société civile ayant une compétence dans les domaines visés au point IV.

5. Financement

La mission de l'Expert sera financée par le budget de l'Etat. Les Experts seront rémunérés selon les modalités prévues par les textes en vigueur, notamment l'arrêté n° 0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics.

6. Remises des offres

Les dossiers de candidature devront être déposés sous plis fermés contre décharge au plus tard le 15/11/2018 à 15h30 précises, à l'adresse suivante :

Inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7ème étage) l'immeuble ARMP, porte 9037 à Mballa II, Yaoundé.

Chaque pli portera la mention ci-après :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/AMI/ARMP/2018 DU 17/10/2018 POUR LA CONSTITUTION D'UN REPERTOIRE D'EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS

7. Composition du dossier

Chaque candidat devra fournir un dossier comprenant :

1. une lettre de manifestation d'intérêt timbrée précisant le ou les domaines de compétence sollicités ;
2. une fiche d'identification fournissant des informations actualisées sur les coordonnées et la qualification de l'expert, qui peut être téléchargée sur le site de l'ARMP, www.armp.cm ou retirée au secrétariat de l'inspection générale chargée de l'évaluation de la performance (7ème étage) l'immeuble ARMP, porte 9037 à Mballa II, Yaoundé.
3. Un curriculum vitae daté et signé par le candidat, indiquant ses qualifications académiques et professionnelles et mettant en exergue ses capacités techniques dans les domaines postulés, assorti de tous les documents justificatifs des expériences dans le domaine d'expertise en marchés publics ;
4. les copies des diplômes, certificats ou attestations dans le(s) domaine(s) sollicités, certifiées par une autorité administrative (Sous-Préfet, Préfet ou Gouverneur) ;
5. pour ceux des candidats dont l'exercice de la profession est assujéti à l'appartenance à un Ordre, ils devront fournir également les justificatifs en cours de validité de leur inscription audit Ordre.

L'Agence de Régulation des Marchés Publics, se réserve le droit de vérifier la conformité des informations données, et l'authenticité des pièces fournies. Toute fausse déclaration entraînera l'élimination du candidat.

8. Critères d'évaluation

Les domaines de compétence concernés par le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'intérêt sont les suivants :

A - Travaux Routiers (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation)

- A.1. Travaux neufs, réhabilitation ou entretien des routes;
- A.2. Voiries et Réseaux Divers ;
- A.3. Ouvrages d'art (ponts, dalots, tunnels, digues) ;
- A.4. Travaux de terrassements généraux ;
- A.5. Etudes géotechniques liées aux projets routiers ;
- A.6. Aménagement urbain ;
- A.7. Etudes topographiques ou géodésiques liées aux projets routiers ;
- A.8. Travaux de Génie rural ;
- A.9. Sûreté et sécurité des transports ;
- A.10. Etudes Environnementales liées aux travaux routiers.
- A.11. Equipements et sécurité routière

B - Travaux de Bâtiments et Equipements Collectifs (Etudes, travaux et contrôle, conception et réalisation)

- B.1. Construction, réhabilitation ou réaménagement de bâtiments ;
- B.2. Maintenance de bâtiments ;
- B.3. Architecture ;
- B.4. Urbanisme et Génie urbain;
- B.5. Cartographie ;
- B.6. Etudes Géotechniques liées aux projets de construction ;
- B.7. Froid et climatisation ;
- B.8. Techniques Industrielles (Electricité, électrotechnique, électronique, etc...) ;
- B.9. Etudes Environnementales liées aux projets de construction.

C - Autres Infrastructures

- C.1. Infrastructures ferroviaires ;
- C.2. Infrastructures portuaires ;
- C.3. Infrastructures aéroportuaires ;
- C.4. Infrastructures hydroélectriques ;
- C.5. Constructions Hydrauliques et Adduction d'eau potable;
- C.6. Projets d'assainissement ;
- C.7. Hydrocarbures (gaz, pétrole) ;
- C.8. Télécommunications ;
- C.9. Génie mécanique ;
- C.10. Electricité (génie électrique) ;
- C.11. Aménagement portuaire ;
- C.12. Autres travaux de Génie civil ;
- C.13. Génie rural;
- C.14. Sûreté et sécurité de transport ferroviaire, portuaire et aéroportuaire.

D - Approvisionnements Généraux (Etudes, fournitures, installations et maintenance)

- D.1. Livre, matériel scolaire, pédagogique et didactique ;
- D.2. Equipements sanitaires et matériel biomédical ;
- D.3. Produits Pharmaceutiques et parapharmaceutiques ;
- D.4. Médicaments et pharmacie vétérinaire ;
- D.5. Equipements piscicoles ;
- D.6. Intrants et produits agricoles ;
- D.7. Matériels et équipements agricoles ;
- D.8. Matériel électrique et électrotechnique ;
- D.9. Matériel électronique et télécommunications ;
- D.10. Informatique (hardware : matériel et réseaux, progiciels...) ;
- D.11. Véhicules et engins ;
- D.12. Unités industrielles (ateliers, usines, ...) ;
- D.13. Produits chimiques ;
- D.14. Fourniture des Equipements et d'engins des secteurs : aéronautique, maritime et ferroviaire ;
- D.15. Tout autre approvisionnement.

E - Services et Prestations Intellectuelles (Etudes, audits, enquêtes)

- E.1. Stratégies sectorielles ;
- E.2. Mise en concession des services publics et marchés publics ;
- E.3. Audits et contrôles ;
- E.4. Statistiques et sondage ;
- E.5. Economie de transport ;
- E.6. Métrologie ;
- E.7. Prestations d'assurances ;
- E.8. Expertise judiciaire, financière, comptable etc... ;
- E.9. Toutes autres prestations intellectuelles ;

N.B. : Toute autre expertise non spécifiée dans le présent Avis peut également se manifester.

9. Evaluation et publication des resultats

L'évaluation des propositions des candidats s'effectuera par des jurys mis en place par l'ARMP, sur la base de la qualification des candidats (diplôme dans le domaine d'expertise postulé, attestations de formation dans le domaine des marchés publics), des expériences générales et spécifiques (justificatifs des fonctions occupées ou des participations en qualité d'expert auprès des anciennes Commissions Spécialisées de Contrôle ou Commissions Centrales des Marchés Publics).

YAOUNDE le 17 Octobre 2018

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NGO JOSEPH

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.
(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.arpmp.cm



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !**

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@arpmp.cm 🌐 www.arpmp.cm

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.arpmp.cm
✉ Email : pridesoft@arpmp.cm